

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La station d'épuration de l'Île-Grande, à Pleumeur-Bodou, nécessite d'être mise aux normes. Des travaux connexes sont également nécessaires (reprise de l'émissaire de rejet, voirie, gestion du trait de côte, postes de refoulement...).

En l'état, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Pleumeur-Bodou ne permet pas la concrétisation de ce projet global : son évolution est donc nécessaire.

QU'EST-CE QU'UNE « DÉCLARATION DE PROJET » ?

Cette procédure repose avant tout sur la démonstration du caractère d'intérêt général ou d'utilité publique d'un projet.

À l'appui de cette démonstration, le Plan Local d'Urbanisme peut être « mis en compatibilité » : autrement dit, il évolue en intégrant les nouvelles dispositions permettant la réalisation du projet concerné.

À PROPOS...

> ... DU PORTEUR DE PROJET

La procédure est portée par Lannion-Trégor Communauté, compétente en matière de planification et d'assainissement. La Commune de Pleumeur-Bodou est associée à la démarche. Le Conseil Municipal sera amené à donner son avis avant validation définitive par le Conseil Communautaire.

> ... DU PROJET

Le projet consiste :

- Au niveau de la station d'épuration, à mettre aux normes l'ouvrage (avec un léger élargissement de l'emprise actuelle), à renforcer l'émissaire de rejet (sans changement d'apparence), à renforcer le trait de côte (enrochement) et à aménager une voirie d'accès.
- Par ailleurs, à créer un nouveau poste de refoulement et à permettre des travaux sur les autres postes existants de l'Île-Grande.

> ... DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET

Le projet de restructuration de l'assainissement contribuera à améliorer le fonctionnement de l'unité de traitement, et donc à améliorer la qualité des eaux rejetées dans le milieu récepteur.

> ... DES ÉVOLUTIONS ENVISAGÉES

Une partie du projet se situe en zone Nsp du PLU (secteur réservé aux équipements publics d'assainissement collectif des eaux usées). Une autre partie se trouve en zone NL (espaces remarquables). La principale évolution consiste donc à faire évoluer le zonage NL vers un zonage Nsp (ajustement au niveau de la station d'épuration, création de micro-zonages au niveau des postes de refoulement existants ou prévus).



● Janvier 2022

Lancement de la procédure

Délibération du Conseil Communautaire fixant les modalités de concertation

10 février au 22 avril 2022

● Concertation préalable

Janvier à juin 2022

● Réalisation du dossier

● Mai 2022

● Délibération tirant le bilan de la concertation

Juin à août 2022

● Consultation des Personnes Publiques Associées et de l'Autorité environnementale

● Septembre à novembre 2022

● Enquête publique

● Fin 2022
● Approbation de la procédure

LES GRANDES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE (CALENDRIER PRÉVISIONNEL)

COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER ?

La concertation consiste à associer les habitants et usagers du territoire à propos de la « Déclaration de projet », à travers :

- > Une information spécifique sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté (www.lannion-tregor.com)
- > Une Notice de concertation exposant l'objet de la démarche : sous forme « papier » consultable à la Mairie de Pleumeur-Bodou - sous forme numérique sur www.lannion-tregor.com
- > La possibilité de faire des observations, poser des questions, faire des propositions :
 - par registre « papier » disponible en Mairie de Pleumeur-Bodou
 - par voie électronique par mail à plu@lannion-tregor.com avec pour objet : « PLU de Pleumeur-Bodou - STEP de l'Île-Grande - Concertation »
- > Le présent panneau d'exposition